



L'an deux mille vingt-six le 7 du mois de mai s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 29 avril 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. DROUVILLE Marc – M. SALVE Olivier – Mme DOYEN Audrey – M. LEMOINE Anthony – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie - Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique – Mme MARCHAL Astrid – M. GUEZET Philippe – Mme MILLET Prisca – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique - M. GODEFROY Michaël – M. MALGRAS Jean François – M. THOMAS Claude – Mme ROBILLOT Fanny -M. BOUCHEZ Hubert – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme FOURCAULX Patricia – M. JOLY Philippe - Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. REGNIERE Patrice – M. VANNESSON Jean François – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril – M. BERNARD Philippe - M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme GEHLFUSS Virginie - M. MICHEL Olivier – Mme DEGUILLI Sabine – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis - M. THIRION Christian – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Alain – M. LOUIS Didier

Procurations : Mme RAMPON Catherine à M. CHANE Alain – M. IOHNER Christophe à Mme MARCHAL Astrid

Excusé(s) : M. GRANDADAM Daniel -

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombrait : **53 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 56

Présents : 51

Pouvoirs : 2

Excusés : 1

Votants : 53

Date d'affichage : 13 mai

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 53

Contre :

Absentions :

INSTITUTION

32_05_2026

Désignation des représentants de la CCSGC au sein de la Société d'Economie Mixte Nancy Sud Lorraine Energies

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1521-1 à L. 1525-3 relatifs au statut juridique des sociétés d'économie mixtes précisant les conditions de participation des collectivités locales et de leurs groupements dans ces sociétés ;

Vu le Code du commerce et notamment ses articles L. 225-17 à L. 225-56 et L. 224-2 relatifs à la gouvernance des sociétés anonymes à conseil d'administration et au capital social des sociétés d'économie mixte ;

Vu les statuts de la société d'économie mixte NANCY SUD LORRAINE ENERGIES en date du 9 Juillet 2024, société anonyme au capital de 4 131 000 € enregistrée sous le numéro 931 542 229 RCS de Nancy et domiciliée 1 Rue Jacques Villermaux - 54 000 Nancy ;

Considérant que la Communauté de communes Seille et Grand Couronné est actionnaire de la société d'économie mixte NANCY SUD LORRAINE ENERGIES à concurrence de 490 actions soit 49 000 € représentant 1,19 % de son actionariat ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de désigner ses représentants appelés à siéger au sein de l'Assemblée spéciale et de l'Assemblée générale de ladite structure ;

Considérant la nécessité d'assurer la représentation de la collectivité au sein des instances de gouvernance de la société en étant notamment attentif à contribuer à renforcer la parité femmes – hommes en leur sein ;

Etant ici rappelé que la société d'économie mixte NANCY SUD LORRAINE ERNERGIES exerce principalement une activité de développement et d'investissement dans des unités de productions d'énergies renouvelables et que son périmètre d'intervention est statutairement restreint au territoire des intercommunalités du Sud de la Meurthe-et-Moselle ;

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner :

- 1 représentant/e au sein de l'Assemblée spéciale de la société d'économie mixte NANCY SUD LORRAINE ENERGIES ;
- 1 représentant/e au sein de l'Assemblée générale de cette même société.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **Désigne M. GUILLAUME Geoffrey** en qualité de représentant de la Communauté de communes Seille et Grand Couronné au sein de l'Assemblée spéciale de la société NANCY SUD LORRAINE ENERGIES et lui donne tous pouvoirs à cet effet.
- **Désigne M. GUILLAUME Geoffrey** en qualité de représentant/e de la Communauté de communes Seille et Grand Couronné au sein de l'Assemblée générale de la société NANCY SUD LORRAINE ENERGIES et lui donne tous pouvoirs à cet effet.



Claude THOMAS
2026.05.13 08:33:43 +0200
Ref: 10995420-16577590-1-D
Signature numérique
le Président